

Date limite d'inscription : 13 novembre 2019

Il sera possible de s'inscrire au-delà de cette date en fonction des places disponibles.



Caisse Centrale d'Activités  
Sociales du Personnel des Industries  
Electrique et Gazière

<input type="checkbox"/>	4/5 ans *
<input type="checkbox"/>	6/8 ans *
<input type="checkbox"/>	9/11 ans *

\* Age à la date du début du séjour. Cochez la case concernée

### 1. OUVRANT DROIT

IDENTIFICATION OUVRANT DROIT													
Nom													
Prénom													

Revenu fiscal de référence	Parts fiscales

N° identifiant*	Clé	N° CMCAS	N° SLVie

Téléphone									
Personnel									
Professionnel									
Portable									
E-mail									

\* Numéro à relever sur votre carte de membre de CMCAS.

### 2. PARTICIPANT

#### ENFANT

NOM PRENOM ENFANT (en majuscule)	Sexe M/F	Date de naissance					
		jour	mois	année			

### 3. SEJOUR

	Session	Code activité			
Choix 1					
Choix 2					

En fonction du nombre d'inscrits, des séjours pourront être fermés, d'autres ouverts ou déplacés. De nouvelles propositions d'affectation vous seront faites dans ces cas de figure. La règle d'affectation CCAS sera alors appliquée (priorité aux plus âgés)

### 4. TRANSPORT

Les jeunes sont acheminés par train ou autocar depuis le lieu de rassemblement déterminé, (CMCAS ou gare SNCF), jusqu'au centre de vacances. Le coût du séjour inclut le transport.

Le convoyage de vos enfants est assuré par des agents bénévoles actifs ou inactifs. Si vous êtes intéressés pour convoier les enfants ou participer à l'accueil en gare, contactez dès maintenant votre SLVie ou CMCAS. Chaque convoyeur, suivant ses disponibilités, sera informé de son affectation et une demande de détachement (pour les actifs) sera envoyée à son unité.

### 5. CARNET DE VACANCES

Pour tout départ de votre enfant en centre de vacances, vous devez impérativement compléter un carnet de vacances, à récupérer auprès de votre CMCAS ou SLVie.

Réservé à la CMCAS

Cachet et date  
de la CMCAS/SLVie